

Règlement du Triathlon de Nyon, édition 2022

En s'inscrivant au Triathlon de Nyon, le participant s'engage à :

1. Respecter scrupuleusement et sans réserve tous les termes du présent règlement, ainsi que les différentes règles figurant sur le site Internet de la manifestation (www.trinyon.ch).
2. Respecter sans réserve le règlement de compétition de Swiss Triathlon (www.swisstriathlon.ch).
3. Respecter sans réserve les principes de la Charte d'éthique du sport de Swiss Olympic (www.swissolympic.ch).
4. Respecter sans réserve les mesures de protection mises en place par l'organisateur en raison de la situation sanitaire en cours ; en fonction des règles fixées par les autorités responsables, celles-ci pourraient être amenées à évoluer jusqu'au dernier moment.
5. Se soumettre aux contrôles antidopage, possibles en tout temps. Les directives antidopage applicables peuvent être consultées sous www.antidoping.ch. Les listes de substances et méthodes interdites ainsi que les médicaments autorisés peuvent y être consultées et téléchargées.
6. Décharger de toutes responsabilités le Comité d'organisation et les bénévoles du Triathlon de Nyon en cas d'accident, de dégradation, de perte et/ou de vol de matériel.
7. Etre en parfaite santé et préparé pour prendre part au Triathlon de Nyon et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du triathlon.
8. Respecter les lois de la circulation routière suisse, du fait que les parcours ne sont pas entièrement fermés à la circulation.
9. Porter sa puce de chronométrage pendant toute la durée de l'épreuve et la rendre une fois la ligne d'arrivée franchie. En cas d'oubli, le participant s'engage à la renvoyer par poste au Triathlon de Nyon dans les 5 jours suivant la manifestation. Les puces non restituées seront facturées au prix de CHF 50.- pièce.
10. Etre titulaire d'une assurance responsabilité civile en vigueur et dûment valable en Suisse.
11. Etre titulaire d'une assurance maladie et accidents en vigueur et dûment valable en Suisse.
12. Etre titulaire d'une assurance contre les dégâts naturels (de type ECA) en cas de dégâts sur son matériel dû à tout élément naturel (orage, grêle, etc.) ou accepter de les prendre à sa charge et ce même si le matériel en question est dans une zone sécurisée par l'organisateur. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun et l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages.
13. Adopter une attitude respectueuse de l'environnement avant, pendant et après la course et utiliser les espaces prévus pour le tri des déchets.
14. Si aucune assurance annulation n'a été contractée lors de l'inscription en ligne, aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur (et ce même sur présentation d'un certificat médical).
15. S'il est mineur, être dûment autorisé(e) par ses parents à participer au Triathlon de Nyon et ne pas avoir moins de 5 ans révolus au moment de sa participation au Triathlon de Nyon.
16. Si le (la) concurrent(e) ne devait pas posséder les équipements requis (combinaison natation si requise, casque dur, etc.) ou en cas d'annulation de l'épreuve pour cause de météo, en cas de force majeure, d'événements extérieurs ou circonstances extraordinaires, aucune inscription ne sera en principe remboursée.
 - En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, les organisateurs acceptent de rentrer en matière pour un remboursement d'une part de la finance d'inscription dans certaines conditions. Il faut tout d'abord que la personne soit déjà inscrite au moment de l'annulation et que la manifestation soit annulée – ou non autorisée - par les autorités en raison de l'évolution

d'une pandémie, d'un cas de force majeure ou de toute circonstance indépendante de la volonté des organisateurs.

- Dans un tel cas, une demande de la part du participant devra être effectuée aux organisateurs dans le délai transmis par ceux-ci. Si la demande n'est pas effectuée dans les délais, aucun remboursement ne sera effectué ni report de l'inscription sur 2023.
- En raison des coûts engagés par l'organisateur, constitué uniquement de bénévoles, le montant remboursé sera dégressif en fonction de la date d'une éventuelle annulation, à savoir :
 - Jusqu'à 4 mois avant l'événement (6.4.2022) = 75% remboursé
 - Jusqu'à 3 mois avant l'événement (6.5.2022) = 50% remboursé
 - Jusqu'à 2 mois avant l'événement (6.6.2022) = 25 % remboursé
 - Dès deux mois avant l'événement (7.6.2022) = 0% remboursé
- Ce remboursement partiel ne sera effectué qu'en cas de demande de la personne inscrite.
- Tout participant aurait la possibilité de faire don du montant de son inscription à l'organisateur afin de contribuer à compenser les charges déjà engagées pour l'événement.

Par ailleurs, le participant :

17. Autorise le Triathlon de Nyon à stocker et publier des données personnelles (liste de départ, résultats, etc.) et à publier les photos prises durant la manifestation, que ce soit sur son site Internet, ses visuels promotionnels ou tout autre support de la manifestation. En cas de désaccord, le participant avertira l'organisateur par écrit (courriers électroniques acceptés) au plus tard le jour de la manifestation.
18. Autorise l'organisateur à l'ajouter à la liste d'envoi de la newsletter de l'événement. En cas de désaccord, le participant avertira l'organisateur par écrit (courriers électroniques acceptés) au plus tard le jour de la manifestation ou se désabonnera directement sur le lien figurant en bas de la newsletter.
19. Prend note qu'en dehors des éléments inscrits aux points 17 et 18, les données des participants ne seront pas transmises à des tiers, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un sponsor. En cas de besoins particuliers, les participants concernés seront contactés et informés en amont.
20. Accepte que, pour le surplus, les éléments inscrits dans la déclaration de confidentialité de Datasport (chronométrateur de la manifestation - www.datasport.com/fr/declaration-de-confidentialite) s'appliquent sans réserve à tous les participants inscrits au Triathlon de Nyon.